

EDITION SPECIALE AGPR **(AG Perception et Recouvrement)**

Avril 2021

Camarades,

Nous avons rencontré le management de l'AGPR dans le cadre du Comité intermédiaire de concertation.

Monsieur Laurent De Schrevel, le nouvel Administrateur général de l'Administration générale de la Perception et du Recouvrement s'est présenté. Il a fait part de son souhait de rencontrer le personnel sur le terrain dès que ce sera possible et a travaillé précédemment chez KPMG, la Poste et Belgacom. Nous avons demandé à le rencontrer dès qu'il aura établi son plan de management.

Le management a présenté 2 nouveaux projets. La CGSP déplore que ces projets résultent, une nouvelle fois, de la gestion de la pénurie de personnel.

1. Fusion de teams recouvrement

Ce projet, qui touche plus de 200 agents, est motivé par les difficultés de fonctionnement générées par le manque de personnel. Il devrait être effectif au 1^{er} mai 2021.

Après la fermeture de plusieurs bureaux, la polyvalence, la cogestion, voici maintenant des fusions des services !

Ces fusions formalisent en fait les cogestions existantes qui ont montré leurs limites.

Si, pour la plupart, il n'y aura pas de changement de résidence, la CGSP déplore que le Team recouvrement personnes morales de Tournai soit fermé.

Le personnel sera muté, après avoir été invité à faire un choix entre suivre la matière et être intégré dans le Team personnes morales de Mons ou rester dans la résidence de Tournai en travaillant dans le Team personnes physiques.

La CGSP espère que les bureaux libérés par l'AGPR seront affectés à de nouvelles places de bureaux satellites.

Si la CGSP salue le maintien de la résidence de Marche-en-Famenne, elle observe que la solution retenue réside dans une nouvelle polyvalence : la création d'un team polyvalent (personnes physiques et personnes morales).

La CGSP a émis des craintes par rapport à la charge de travail qui augmente sans cesse.

Pour la CGSP, les équipes issues de ces fusions vont être fort grandes (> 20 personnes alors que depuis plusieurs années le chiffre de 12 était considéré comme « idéal »). L'Autorité s'est montrée rassurante relativement aux difficultés qui devraient en résulter.

N'hésitez pas à revenir vers nous !

2. Transfert des amendes pénales

Ce transfert de compétences vers les teams recouvrement constitue une étape de la réalisation du vieux projet de « receveur unique » compétent pour toutes les dettes fiscales et non fiscales d'une entreprise ou d'un citoyen.

Ce projet a été présenté et doit encore être concerté. Les 120 agents concernés vont devoir opérer un choix. Les possibilités de services seront limitées aux résidences de la direction dont ils dépendent actuellement.

La CGSP vous invite à être attentifs dans le choix que vous ferez. Si vous avez des questions ou des difficultés, n'hésitez pas à contacter vos délégués CGSP.

La CGSP espère que le choix des agents pourra être respecté.

Elle a rappelé l'importance de l'organisation de formations pour le personnel qui va être amené à gérer de nouvelles compétences.

La CGSP a demandé que des contacts soient pris avec les différents intervenants (« stakeholders ») afin que le personnel dispose des éléments clairs et précis sur les dettes à recouvrer.

3. Requêtes CGSP

La CGSP a demandé la tenue d'une autre réunion pour avoir la vision du nouvel Administrateur général et aborder tous les problèmes que le personnel rencontre au quotidien. Le personnel a des attentes et la CGSP espère que le management pourra les entendre et les rencontrer.

Pour la CGSP, ces projets démontrent que le personnel de l'AGPR qui a déjà fait preuve de beaucoup de professionnalisme et d'agilité, devra une nouvelle fois s'adapter faute de moyens !

La CGSP, une nouvelle fois, dit « stop » à cette réduction continue de la marge budgétaire qui ne permet plus d'établir des plans de personnel réalistes et en appelle à une augmentation des moyens !

L'équipe Finances de la CGSP AMiO

finances.AMIO@cgsp.be

